

**POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL  
DE LA FABRIQUE GIVREE**

**PREAMBULE**

La Société GIVREE SAS et ses filiales (ci-après désignées LA FABRIQUE GIVREE) sont attachées au respect des personnes et au respect de la loi.

De par ses activités, LA FABRIQUE GIVREE collecte et traite des Données à caractère personnel se rapportant majoritairement à ses clients mais aussi à ses collaborateurs.

LA FABRIQUE GIVREE est consciente que ces données appartiennent aux personnes qui les lui confient (clients / prospects / internautes / salariés / etc.) et qu'elle n'en est que la dépositaire momentanément.

LA FABRIQUE GIVREE a donc la responsabilité de ces données dont elle doit garantir la protection et l'utilisation conforme aux finalités poursuivies et annoncées aux personnes lors de la collecte.

Dès lors, par la présente Politique de protection des données à caractère personnel, la Direction Générale de LA FABRIQUE GIVREE veut affirmer :

- L'importance qu'elle attache aux données à caractère personnel confiées à l'entreprise par des personnes physiques (notamment ses clients et collaborateurs),
- Sa reconnaissance du fait que ces données appartiennent aux personnes qui les lui confient, lesquelles en sont propriétaires et doivent en conserver la totale maîtrise et que LA FABRIQUE GIVREE n'en est donc que la dépositaire,
- Sa volonté d'utiliser et conserver ces données dans le strict respect des lois applicables,
- Sa préoccupation de garantir un niveau de protection adéquat eu égard aux données confiées et aux finalités poursuivies et annoncées.

La Direction Générale demande par conséquent à l'ensemble de ses collaborateurs d'être soucieux de la protection des données à caractère personnel dont ils peuvent être dépositaires momentanément ou durablement et de veiller à l'application des principes énoncés dans le présent document dans le but de mettre, puis ensuite de maintenir dans le temps, l'entreprise en conformité avec la législation applicable (notamment issue du RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018).

## **DEFINITIONS**

Données à caractère personnel : toutes informations relatives à une personne physique pouvant être identifiée directement ou indirectement ;

Responsable d'un traitement de données à caractère personnel : l'entité ou le service qui détermine les finalités et les moyens d'un traitement ;

Sous-traitant : de façon générale, toute société traitant des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement est considérée comme un sous-traitant ;

Traitement de données à caractère personnel : toute opération ou tout ensemble d'opérations portant sur de telles données, quel que soit le procédé utilisé, et notamment la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toutes autres formes de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction de données à caractère personnels.

## **LE PERIMETRE**

La présente politique de protection des données à caractère personnel vise à fixer le cadre de la protection de l'ensemble des données à caractère personnel traitées par LA FABRIQUE GIVREE soit directement soit par l'intermédiaire de ses prestataires (Sous-traitants).

L'essentiel de ces données sont celles de ses clients et de ses collaborateurs.

La Direction Générale entend toutefois que les autres données éventuellement traitées (ex. : données à caractère personnel des préposés de ses fournisseurs ou prestataires ou clients professionnels, contacts divers, ...) soient bien entendu également protégées dans le respect du cadre défini par la loi et par la présente politique.

## **LES TYPES DE DONNEES TRAITEES ET LEURS FINALITES**

LA FABRIQUE GIVREE ne doit collecter et traiter que des données à caractère personnel nécessaires aux finalités des traitements mis en œuvre et dans le seul cadre :

- de ses activités,
- et de la gestion de ses Ressources humaines.

LA FABRIQUE GIVREE s'oblige, conformément à la loi, à assurer les traitements de façon proportionnée aux finalités poursuivies, lesquelles doivent être légitimes et explicites.

## LES RESPONSABILITES ET LES ACTEURS

LA FABRIQUE GIVREE est directement responsable des traitements qu'elle met en œuvre, vis-à-vis d'une part des personnes physiques dont les données font l'objet de traitements, et vis-à-vis d'autre part de l'autorité de contrôle (la C.N.I.L.).

Cette responsabilité est légalement partagée avec les divers acteurs (notamment sous-traitants).

LA FABRIQUE GIVREE doit veiller à ce que ses sous-traitants amenés à détenir et/ou utiliser des données à caractère personnel confiées par LA FABRIQUE GIVREE, lui soient liés par un contrat spécifiant les règles de protection à mettre en œuvre (respect de la loi, confidentialité et sécurité).

LA FABRIQUE GIVREE a désigné un Délégué à la Protection des Données (D.P.D., ou en anglais **D.P.O.**) à qui elle a confié notamment les missions suivantes :

- informer et conseiller LA FABRIQUE GIVREE et ses sous-traitants sur les questions se rapportant à la protection des données à caractère personnel, dans le cadre de la loi et de l'application de la présente politique de protection ;
  - être associé, en amont, à tous les projets susceptibles d'avoir un impact, direct ou indirect, sur les données à caractère personnel traitées par LA FABRIQUE GIVREE de manière informatisée ou non ;
  - réaliser les études d'impact lorsqu'elles sont légalement requises ;
  - contrôler la bonne application de la loi et de la présente politique ;
  - être l'interlocuteur privilégié :
    - o en interne, pour tout sujet se rapportant à la protection des données,
    - o en externe, de l'autorité de contrôle (la C.N.I.L.) avec laquelle il doit coopérer ;
- et plus généralement être une force de proposition auprès de la Direction Générale.

## L'ORGANISATION DE LA PROTECTION

La protection des données à caractère personnel doit être prise en compte dès la conception de tout projet.

Il doit donc s'agir d'une préoccupation permanente, de chacun des collaborateurs.

### Le registre des traitements

Conformément à la loi, LA FABRIQUE GIVREE met en place un Registre des traitements, tenu à disposition de la C.N.I.L., dont l'objet est principalement de :

- identifier et décrire les traitements de données à caractère personnel,
- définir les finalités de ces traitements,
- identifier les acteurs concernés,
- indiquer les mesures de sécurité associées,
- lister les données concernées et repérer les éventuelles données sensibles,
- identifier les destinataires des données,
- définir la durée de conservation des données,
- indiquer les éventuels transferts de données en dehors de l'U.E.

Ce registre sera tenu par le D.P.O. qui l'alimentera sur la base des informations communiquées par LA FABRIQUE GIVREE et avec son assistance.

A ce titre, les collaborateurs sont tenus d'associer le D.P.O. à tout nouveau projet susceptible d'avoir un impact sur un traitement existant ou créant un nouveau traitement.

L'ensemble des éléments indiqués dans ce registre engagera juridiquement LA FABRIQUE GIVREE vis-à-vis de l'autorité de contrôle. L'ensemble des collaborateurs devra donc s'y conformer strictement.

### **Le recueil des données à caractère personnel**

LA FABRIQUE GIVREE recueille des données à caractère personnel par divers canaux :

- Par les personnes spontanément ;
- Sur sollicitation de l'entreprise ;

Les données ainsi recueillies doivent être limitées aux seules données nécessaires aux finalités des traitements mis en œuvre.

Quel que soit le canal de recueil, les personnes doivent bénéficier des informations prévues par la loi, à savoir notamment :

- l'identité et les coordonnées du responsable de traitement ;
- l'identité et des coordonnées du Délégué à la protection des données ;
- la finalité pour laquelle les données à caractère personnel sont collectées et sa base juridique ;
- le caractère facultatif ou obligatoire des réponses, et des conséquences éventuelles d'un défaut de réponse ;
- les destinataires, personne(s) physique(s) ou personne(s) morale(s), ou catégories de destinataires, des données collectées ;
- la durée de conservation des données traitées, ou des critères utilisés pour la déterminer ;
- l'existence et les modalités d'exercice des droits d'accès, d'interrogation, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation, de portabilité et du droit de définir des directives relatives au sort des données après le décès relativement à l'ensemble des données ;
- l'existence d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la C.N.I.L. ;
- le cas échéant, l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris le profilage ;
- le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel envisagés à destination d'un État non membre de la Communauté européenne.

Les modalités de communication de ces informations sont à adapter à chaque cas de figure.

En tout état de cause, LA FABRIQUE GIVREE ne s'adressant qu'à des adultes (personnes majeures), aucune donnée concernant des enfants (personnes mineures) ne doit être collectée, à l'exception des informations devant être collectées pour la Mutuelle et la Prévoyance (ayants droits enfants), des informations concernant les stagiaires mineurs ou encore des informations communiquées au CSE (cadeaux de Noël, bons de naissance, ...).

## **La gestion des données**

Les données à caractère personnel ne doivent être traitées que dans le cadre des procédures ou consignes mises en place.

En cas de doute ou d'absence de procédures ou consignes, le D.P.O. devra être consulté.

## **Les destinataires de données**

Les seuls tiers habilités à recevoir des données à caractère personnel confiées à LA FABRIQUE GIVREE sont ses prestataires en charge de la réalisation de tout ou partie des traitements ainsi que les administrations et organismes habilités.

LA FABRIQUE GIVREE s'interdit de communiquer des données à caractère personnel pour tout autre motif et/ou à tout autre tiers.

En particulier, LA FABRIQUE GIVREE s'interdit de vendre ses fichiers de données à caractère personnel à des tiers.

## **La protection logique**

LA FABRIQUE GIVREE s'assure que les sous-traitants présentent des garanties suffisantes quant à la protection des données à caractère personnel ; elle s'assure de la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce qu'ils garantissent la protection des données personnelles ainsi que les droits des personnes concernées.

Ces mesures techniques sont les suivantes :

- gestion des accès, mots de passe, cryptage, etc.
- des Pare-feu dernière génération
- des équipements protégés par des Antispam et des Antivirus
- des connexions à distance via VPN
- la mise à jour des correctifs de sécurité
- des scanners de vulnérabilité
- des outils de gouvernance (gestion des tickets, gestion des incidents).

LA FABRIQUE GIVREE encadre par ailleurs la relation avec les sous-traitants à travers des clauses contractuelles de responsabilité RGPD et s'assure de la bonne exécution des termes du contrat.

## **La protection physique**

Pour les services en mode SaaS, LA FABRIQUE GIVREE s'assure que l'hébergeur s'engage sur une sécurité optimale de ses infrastructures, notamment en ayant mis en place une politique de sécurité des systèmes d'information et en répondant aux exigences de normes et certifications suivantes :

- ISO (27001, 27017, 27018 et 27701)
- PCI-DSS

L'hébergeur devra notamment s'engager à mettre en place des mesures destinées à limiter, contrôler l'accès aux endroits où sont stockées les données aux seules personnes habilitées ainsi que prévenir et protéger les données à caractère personnel contre les agressions accidentelles ou volontaires (telles incendie, dégâts des eaux, etc.)

## **La durée de conservation, l'archivage, la destruction**

Pour chaque traitement, la Direction Générale de LA FABRIQUE GIVREE veillera au respect des procédures qu'elle aura préalablement définies relatives aux règles de conservation, d'archivage et de destruction des données.

Les durées de conservation doivent être cohérentes et proportionnées aux finalités poursuivies.

En tout état de cause, elles ne pourront jamais excéder :

- Pour un client : 36 mois après le dernier achat
- Pour un prospect : 12 mois après le dernier contact
- Pour un internaute : 36 mois après la dernière visite sur le site
- Pour un salarié : la durée de conservation légale
- Pour un candidat : 24 mois après le dernier contact.

Au-delà de ces durées, les données devront :

- Soit être purement et simplement détruites,
- Soit, si des informations doivent être conservées notamment pour des considérations statistiques, elles devront être anonymisées de telle sorte que le lien entre ces informations et les personnes physiques concernées ne puisse plus être établi ni directement, ni indirectement.

## **Le transfert des données vers l'étranger**

LA FABRIQUE GIVREE préconise que, dans la mesure du possible, les données à caractère personnel qui lui sont confiées, soient conservées sur le territoire français.

Il est toutefois permis que ces données puissent transiter par, ou soient conservées et/ou hébergées dans un autre état membre de l'Union Européenne, sous réserve qu'un contrat en prévoit les modalités.

En revanche, tout transfert ou conservation / hébergement de données en dehors de l'Union Européenne ne peut être qu'exceptionnel et soumis à l'acceptation écrite de la Direction Générale et à la validation des dispositions contractuelles par le D.P.O.

## **LES MOYENS MIS EN PLACE PAR LA FABRIQUE GIVREE**

Considérant les enjeux de la protection des données à caractère personnel qui lui sont confiées et la volonté affirmée de respecter le cadre légal, LA FABRIQUE GIVREE a mis en place un certain nombre de moyens, et notamment :

- La présente politique de protection des données à caractère personnel qui s'impose à l'ensemble des collaborateurs ;
- La nomination d'un Délégué à la Protection des Données (D.P.O.) ;
- La possibilité pour les collaborateurs de bénéficier d'un accompagnement sous forme d'explications, de conseils et d'aides à la conception des procédures par le D.P.O ;
- Des contrôles / audits pourront être réalisés par le D.P.O. ou par tout tiers mandaté par LA FABRIQUE GIVREE pour vérifier la bonne application de cette politique et des mesures qui en découlent.

Toutefois, au-delà de ces moyens, il est indispensable que chaque collaborateur, à son niveau, prenne conscience qu'il est garant de la protection des données confiées.

De plus et dans ce cadre, tout collaborateur constatant un non-respect de ces principes devra le signaler à sa hiérarchie ainsi qu'au D.P.O.

## **LE CARACTERE OBLIGATOIRE**

Du fait de l'importance des enjeux de la protection des données à caractère personnel, notamment en termes d'image et de sanctions légales encourues pouvant être infligées à l'entreprise par la C.N.I.L., la présente politique de protection a un caractère obligatoire et a vocation à constituer, à ce titre, une annexe du règlement intérieur de chacune des sociétés du groupe LA FABRIQUE GIVREE.

Fait à Tournon-sur-Rhône le 16 juin 2022

**Martin CHAUCHE**  
**Directeur Général**